

Sommaire

Présentation 2

Situation géographique et services..... 3

Description des locaux et du matériel 4

Règles de sécurité..... 5

BIENVENUE CHEZ O-PAO CENTRE DE FORMATION AUX MÉTIERS DE LA COMMUNICATION VISUELLE

O-pao est heureux de vous accueillir dans le cadre de la formation que vous allez effectuer en son sein.

À ce titre, pour votre épanouissement, le dossier qui suit vous offre une lisibilité de notre centre de formation et de son dispositif d'intervention.

Ces quelques pages vous apporteront quelques éléments majeurs.
En espérant que ce stage corresponde à vos attentes, je vous assure de toute ma considération.

LA DIRECTION.

Présentation

O-PAO est un organisme de formation créé en 1996.
Il est enregistré sous numéro de déclaration d'activité (NDA) : 26210165421.

O-PAO dispense des formations liées aux métiers de la communication visuelle par des professionnels de l'édition et du graphisme, en INTRA (dans nos locaux) ou en INTER (chez le client) :

- Les logiciels de **PAO** :
 - Adobe InDesign,
 - Adobe Photoshop,
 - Adobe Illustrator,
 - Adobe Acrobat.
- La **culture du métier** de la communication graphique :
 - Le prépresse (préparation des fichiers pour la fabrication et l'impression traditionnelle en offset),
 - Formation «Environnement du métier de la communication»
(connaissance des métiers de la communication, le vocabulaire courant, les formats de fichiers, les différents modes de couleurs, le tenants et les aboutissants de la fabrication,...).
- La mise en place d'un **process adapté** pour des réalisations spécifiques :
 - Accompagnement dans la production de projets.

Nos sessions de formations sont de courte durée, de 1 à 3 jours selon le niveau du stagiaire et de ses attentes.

Horaires

Les participants sont invités à arriver entre 8h30 et 9h00 (accueil café et jus de fruits).
Les horaires de formation sont de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Vous aurez aussi deux pauses café, une dans la matinée et une dans l'après-midi.
En cas d'absence ou de retard au stage, vous devez en avvertir notre organisme le plus rapidement possible.

BIENVENUE CHEZ O-PAO CENTRE DE FORMATION AUX MÉTIERS DE LA COMMUNICATION VISUELLE

Situation géographique et services

O-pao : Chez «Agence Médiagraphique» - Parc Tertiaire des Grands Crus - 39^M avenue du 14 juillet - 214300 Chenôve
Chenôve est une des villes limitrophes de la métropole de Dijon.

Transports

Accessible en voiture / Parking gratuit

- De Lyon par la A6 ; sortie DIJON
- De Paris par A6 sortie Pouilly-en-Auxois puis A38

Bus et tram

- Liane 4 «Nation / Marsannay Acti-Sud» -> Arrêt «Grands Crus»
- Ligne 14 «Saint-Anne / Marsannay Charon» -> Arrêt «Langevin»
- Tram T2 «Dijon-Valmy / Chenôve Centre» -> Correspondance station «Carraz» prendre ligne 14 -> Arrêt «Langevin».

Restauration et hébergement

De multiples possibilités sont à proximité (hôtels, restaurants, self-services, fast-food,...).
Demander conseil auprès du formateur.

o-pao
formation

 Parc Tertiaire des Grands Crus
39M avenue du 14 juillet - 21300 Chenôve

 03 80 54 02 42 - 06 17 33 29 97
pascal.lafont@mediagraphique.com

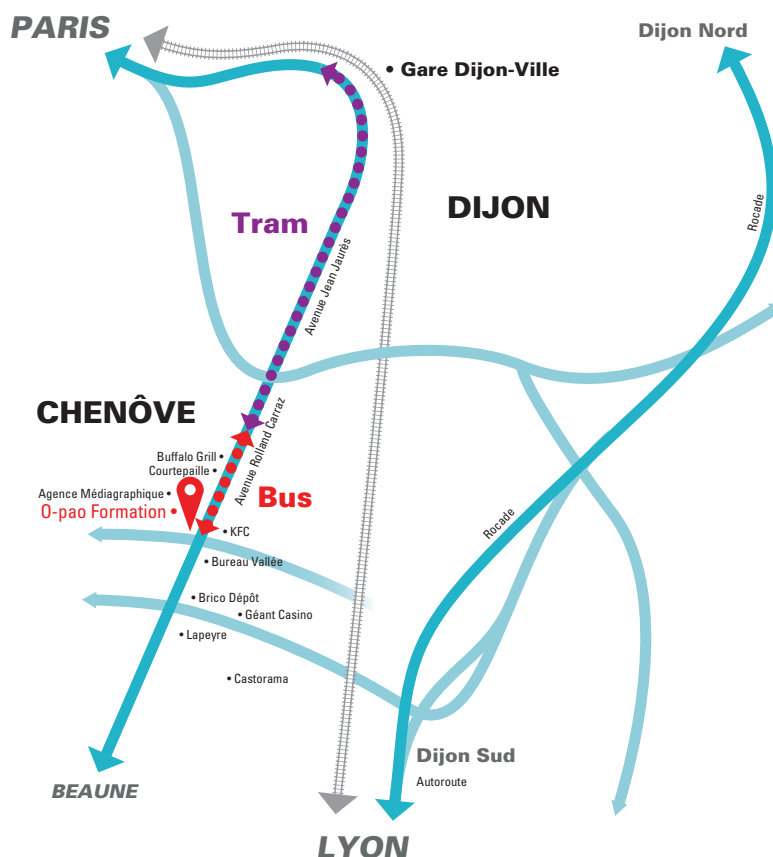
 **Transports**

Accessible en voiture / Parking gratuit

- De Lyon par la A6 ; Sortie DIJON
- De Paris par A6 Sortie Pouilly-en-Auxois puis A38

Bus et Tram

- **Liane 4**
«Nation / Marsannay Acti-Sud»
-> Arrêt «Grands Crus»
- **Ligne 14**
«Saint-Anne / Marsannay Charon»
-> Arrêt «Langevin»
- **Tram T2**
«Dijon-Valmy / Chenôve Centre»
-> Correspondance station «Carraz»
prendre ligne 14 -> Arrêt «Langevin».



BIENVENUE CHEZ O-PAO CENTRE DE FORMATION AUX MÉTIERS DE LA COMMUNICATION VISUELLE

Description des locaux et du matériel

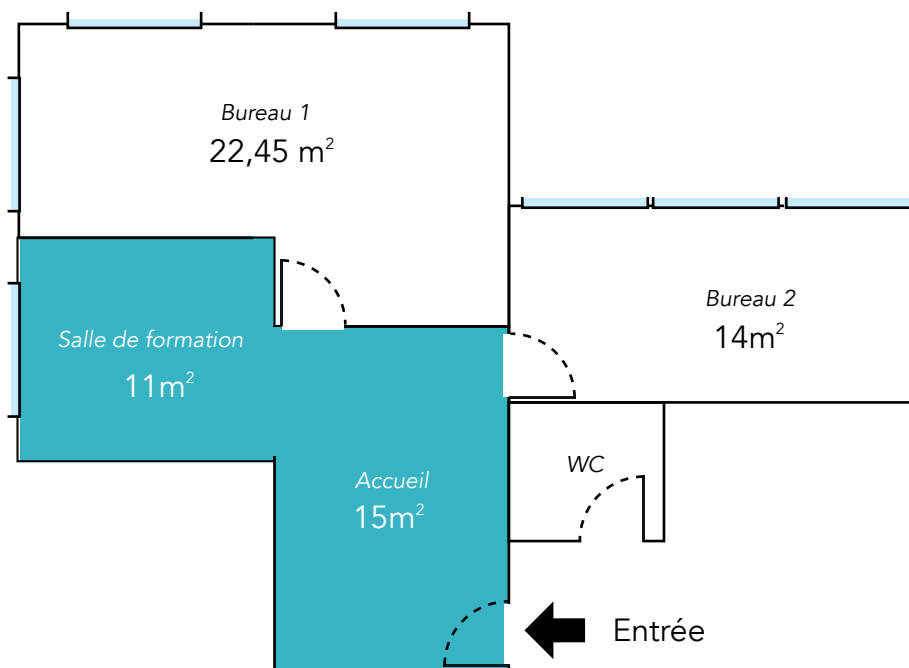
La salle de formation est équipée

- Plan de travail
- Chaises ergonomiques,
- Tableau mural effaçable
- Multi-prises pour branchements ordinateurs.
- Prises réseau internet RJ45 et Wifi
- Accès internet très haut débit : Fibre
- Éclairage lumière naturelle
- Ordinateurs Imac écran 27 pouces
- Licences logiciels Adobe® Creative Cloud
- Copieur / Imprimante / Scanner A3 couleur - Xerox
- Plotter de découpe,
- Scanner A4 couleur - Epson
- Support de cours et exercices



Espace détente

- Machine à café
- Frigor
- Four micro-ondes
- Des boissons chaudes ou froides sont à disposition et offertes (café, thé, bouteilles d'eau de source).



BIENVENUE CHEZ O-PAO CENTRE DE FORMATION AUX MÉTIERS DE LA COMMUNICATION VISUELLE

Règles de sécurité

Chaque participant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le participant accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant.

Les participants ne devront en aucun cas avoir en leur possession des produits de nature inflammable ou toxique.

Les consignes d'incendie et les issues de secours sont affichés dans le bâtiment de manière à être connus de tous les participants.

Les participants sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement.

Mention spéciale COVID

Le Coronavirus COVID-19 est un virus dont la propagation est rapide.

Chaque participant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les gestes barrières et la distanciation sociale.

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon
- A défaut, se laver les mains régulièrement avec du gel hydroalcoolique
- Tousser ou éternuer dans le pli du coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Porter un masque jetable dès l'apparition des premiers signes de la maladie
- Eviter de serrer les mains ou faire la bise
- Tenir les poubelles fermées
- Nettoyer régulièrement les surfaces contact et les surfaces de travail

La distanciation physique

En toute circonstance, la distance physique doit être au moins d'un mètre. Ainsi, dans les locaux même avec une distanciation physique supérieure à 1 mètre, le port du masque reste obligatoire.

Aération des locaux

Une aération de 15 minutes toutes les 3 heures doit être organisée dans les espaces de travail et d'accueil du public

Le port du masque

Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et partagés.